

2^{ème} partie – Règlement de la consultation

Marché passé selon une procédure adaptée (article R.2123-1.3° du code de la commande publique)

Etapes	Action	Description
1	<u>Accéder au dossier de consultation</u>	Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE). Pas d'envoi papier.
2	<u>Renseigner sa candidature</u> , au choix	Via le Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié, généré automatiquement au format .xml, à télécharger sur PLACE puis à renseigner à l'aide de l'outil en ligne disponible ici. En cas de groupement, chacun des membres doit fournir un DUME simplifié distinct. Ou via les formulaires DC1 et DC2
3	<u>Document à fournir à la candidature</u>	Agrément ATO délivré par la DGAC, en cours de validité (attestation à fournir obligatoirement) <i>À défaut, la preuve de dépôt d'une demande en cours d'instruction. L'agrément devra être effectif au plus tard à la phase de l'attributaire pressenti.</i> <i>Si le candidat retenu ne peut présenter l'agrément DGAC dans le délai qui lui sera imparti, il sera éliminé et le marché sera attribué au candidat suivant dans l'ordre de classement des offres.</i>
4	<u>Renseigner son offre</u>	Pour chaque lot, les documents à fournir au titre de l'offre sont : - le présent document renseigné en 4^{ème} partie ; - le bordereau de prix unitaires du lot concerné (annexe financière) ; - le mémoire technique (selon le cadre de réponse transmis en annexe) ; - l'attestation d'assurance ; - un RIB. Les documents et informations doivent être rédigés en langue française. <i>Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :</i> - en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ; - en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques. <i>En cas de cotraitance (groupement), la solidarité est exigée, pour l'exécution, soit du groupement, soit de son mandataire en cas de groupement conjoint, et ce à l'égard de chacun des membres du groupement.</i> <i>La partie IV devra être signée par l'ensemble des entreprises groupées, ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises du groupement.</i> <i>En cas de sous-traitance, présentation d'un sous-traitant à l'aide du formulaire DC4 dûment rempli et signé.</i> Variantes interdites. Lot n°1 – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) facultatives Pour ce lot, chaque candidat a la possibilité de présenter des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) facultatives concernant l'hébergement et la restauration des stagiaires. Ces prestations sont décrites dans le mémoire technique et le tarif de chaque prestation est indiqué dans la ligne prévue à cet effet dans le bordereau des prix unitaires du lot (cf. annexe financière). La tarification de la prestation d'hébergement se fait sur la base d'un forfait journalier, par stagiaire, incluant la nuitée, la taxe de séjour, et toutes les prestations annexes éventuelles (petit-déjeuner, service de navette entre le lieu d'hébergement et le lieu de formation, etc.). Concernant la restauration, la facturation est effectuée au repas (déjeuner ou dîner). Les solutions proposées pour l'hébergement et la restauration des stagiaires doivent se situer à proximité du centre de formation (temps de trajet strictement inférieur à 30 min en véhicule ou transport en commun). Une prestation de transport peut également être proposée, consistant à mettre en place, si nécessaire en fonction de l'éloignement, un système de navette pour les trajets aller/retour entre le lieu d'hébergement et le lieu de formation. Le coût de cette solution de transport est comprise dans le forfait journalier hébergement. Ces PSE ne seront pas prises en compte dans la notation des offres. L'acheteur peut décider de retenir les PSE si elles sont associées à l'offre retenue après examen des offres. Ce choix est effectué au moment de l'attribution. Offres valables 120 jours à compter de la date limite de remise de la dernière offre.
5	<u>Signature</u>	Seul le soumissionnaire retenu est tenu de signer le marché (4 ^{ème} partie). Toutefois, afin d'optimiser les délais de procédure, tout soumissionnaire peut le signer dès le dépôt de l'offre.
6	<u>Dépôt sur la PLACE</u>	L'ensemble des pièces doit être déposé sur la PLACE avant les date et heure indiquées sur la PLACE .

LOT 1**Analyse des offres**

Pour chaque lot, le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la meilleure note sur 100.

Critère technique Noté sur 70 points	Sous-critère 1 Qualité de la formation	- Pertinence de l'approche pédagogique présentée (5 points) ; - Qualité du modèle de support de cours annexé à l'offre (5 points), dans la thématique précisée dans le cadre de réponse (annexe 4) ; - Modalités de contrôle de l'acquisition des connaissances au regard des objectifs de formation (10 points) ; - Taux de réussite des élèves présentés à l'examen sur les 3 dernières années (5 points).	Noté / 25
	Sous-critère 2 Profil des instructeurs	Présentation des instructeurs qui assureront les prestations (CV), dont : - Les qualifications et certifications détenues (5 points) ; - L'expérience professionnelle, évaluée au travers du nombre d'heures de vol (HDV) en tant qu'instructeur (15 points) : ▪ HDV $\geq$ 5000h $\rightarrow$ 15 points ; ▪ 5000h > HDV $\geq$ 2500h $\rightarrow$ 12 points ; ▪ 2500h > HDV $\geq$ 1000h $\rightarrow$ 8 points ; ▪ 1000h > HDV > 400h $\rightarrow$ 4 points. Une expérience minimale de 400 HDV est exigée (cf. 4.1 du CCTP). - L'expérience dans la formation d'adultes (5 points) : ▪ Expérience $\geq$ 10 ans $\rightarrow$ 5 points ; ▪ Expérience < 10 ans et $\geq$ 5 ans $\rightarrow$ 3 points ; ▪ Expérience < 5 ans $\rightarrow$ 0 point. Chaque note sera attribuée en fonction de la moyenne des informations des CV présentés.	Noté / 25
	Sous-critère 3 Organisation des prestations	- Qualité de la relation client (suivi de l'exécution du contrat) (3 points) ; - Nombre d'instructeurs dédiés au marché (2 points) ; - Moyens matériels mis en œuvre pour le déroulement des formations, dont description des aéronefs mis à disposition (10 points) ; - Conditions matérielles d'accueil des stagiaires (5 points).	Noté / 20
Critère prix Noté sur 30 points	L'analyse financière est réalisée sur le montant total TTC obtenu par l'offre du candidat, en appliquant les prix proposés dans son annexe financière aux quantités du scénario de commande détaillé dans l'annexe 5. Note attribuée = Offre la moins disante / offre analysée X note maximale (30)		Noté / 30

Toute note inférieure à 40 pour le critère technique sera éliminatoire.

Négociation

L'acheteur pourra négocier les trois meilleures offres. Dans ce cas, les autres offres sont éliminées. Toutefois, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

LOT 2**Analyse des offres**

Pour chaque lot, le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la meilleure note sur 100.

Critère technique Noté sur 30 points	Sous-critère 1 Qualité de la formation	- Pertinence du programme de formation présenté (2 points) ; - Modalités de suivi de la progression et d'évaluation proposées (3 points).	Noté / 5
	Sous-critère 2 Profil des instructeurs	Présentation des instructeurs qui assureront les prestations (CV), dont : - Les qualifications et certifications détenues (3 points) ; - L'expérience professionnelle, évaluée au travers du nombre d'heures de vol (HDV) en tant qu'instructeur (12 points) : ▪ HDV ≥ 5000h → 12 points ; ▪ 5000h > HDV ≥ 2500h → 9 points ; ▪ 2500h > HDV ≥ 1000h → 6 points ; ▪ 1000h > HDV > 400h → 3 points. Une expérience minimale de 400 HDV est exigée (cf. 4.1 du CCTP). - L'expérience dans la formation d'adultes (3 points) : ▪ Expérience ≥ 10 ans → 3 points ; ▪ Expérience < 10 ans et ≥ 5 ans → 2 points ; ▪ Expérience < 5 ans → 0 point. Chaque note sera attribuée en fonction de la moyenne des informations des CV présentés.	Noté / 18
	Sous-critère 3 Organisation des prestations	- Qualité de la relation client (suivi de l'exécution du contrat) (2 points) ; - Nombre d'instructeurs dédiés au marché (2 points) ; - Moyens matériels mis en œuvre pour le déroulement des formations : description des aéronefs mis à disposition, fourniture de documentation aux élèves, etc. (3 points).	Noté / 7
Critère prix Noté sur 70 points	L'analyse financière est réalisée sur le montant total TTC obtenu par l'offre du candidat, en appliquant les prix proposés dans son annexe financière aux quantités du scénario de commande détaillé dans l'annexe 5. Note attribuée = Offre la moins disante / offre analysée X note maximale (70)		Noté / 70

Toute note inférieure à 15 pour le critère technique sera éliminatoire.

Négociation

L'acheteur pourra négocier les trois meilleures offres. Dans ce cas, les autres offres sont éliminées. Toutefois, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Engagement RSE du ministère

Le ministère des Armées est engagé dans une démarche d'achats responsables avec l'obtention des labels « *Égalité professionnelle femmes hommes* » et « *Relations Fournisseurs et Achats Responsables* » (RFAR).

Des informations complémentaires sur les engagements du ministère des Armées et les démarches de labellisation sont disponible sur le site www.achats.defense.gouv.fr.

En outre, ce site a pour objectifs d'accueillir, orienter et informer les entreprises intéressées par les achats émanant du ministère des Armées. Le site publie une information actualisée sur les avis d'appels publics à la concurrence des services acheteurs du ministère par interface avec la plateforme des achats de l'État (PLACE), les prévisions d'achats du ministère et Les demandes d'informations (DI/RFI) ainsi que les données essentielles